

LE
CONGRÈS DU MOUTON

PARIS -- 9-10-11 Décembre 1929

Tome II

Monographies des Races Ovines



Publications de la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture

5, Avenue de l'Opéra -- PARIS (1^{er})

Prix des 2 Volumes :

France et Colonies. 35 fr. franco
Étranger. 40 fr. franco

OTECNICA
ARIA
CA

La Race de la Corse

par M. BOYER

Ancien Directeur des Services Agricoles

et M. SAJOUS

Ancien Professeur d'Agriculture de la Corse

On sait que les populations de la Corse, ayant eu à lutter pendant plusieurs siècles pour leur indépendance, ne purent s'adonner que très tard à la culture du sol; dans les conditions d'insécurité où elles vivaient, la seule spéculation agricole possible était l'élevage du bétail, en particulier de la brebis et de la chèvre, qui s'accommodent le mieux des pâturages médiocres, des terres déclives et du manque d'abris et qui, par leur mobilité, pouvaient être aisément soustraites aux risques inhérents à un état de guerre presque permanent.

Si, aux temps troublés auxquels il est fait allusion et qui sont relativement près de nous, la vie fut singulièrement rude pour les gens, on devine combien elle fut précaire pour les bêtes qui nous occupent; ainsi s'expliquent le format réduit, la rusticité et l'endurance aux privations alimentaires de la race ovine corse, que Sanson considère comme une variété dégradée de la race des Pyrénées, à laquelle, selon Diffloth, elle ressemble davantage par son aptitude laitière, que par ses caractères ethniques.

I. — EFFECTIF

L'effectif total de l'espèce, figurant sur la statistique agricole de la Corse pour l'année 1927, est de 269.000 têtes, comprenant, en chiffres ronds 206.500 brebis au-dessus d'un an. Ce département se classe ainsi au troisième rang parmi ceux qui s'adonnent à l'élevage ovin en vue de la production du lait, l'Aveyron occupant le premier rang avec un effectif de 408.000 brebis, les Bouches-du-Rhône le second avec 241.000 brebis et les Basses-Pyrénées le 3^e, avec 216.000 brebis. Le Tarn, la Lozère, le Gard, le Lot, les

Hautes-Pyrénées et l'Hérault se classent bien loin après la Corse, avec des effectifs variant entre 110.000 et 158.000 brebis; tous ces départements participent, dans une proportion d'ailleurs très variable à la production des pâtes de Roquefort.

II. — CARACTERES ZOOTECHNIQUES

Voici d'ailleurs la description qu'en a donné le professeur Dechambre, prise sur un lot d'animaux (brebis et bélier) de la région de Bastia, exposés au Concours général agricole de Paris, quelques années avant la guerre :

« Tête fine, face longue, étroite, chanfrein légèrement busqué chez le bélier, à peine busqué chez la brebis, oreilles petites.

« Chez le bélier, cornes fortes, enroulées en spirale régulière en arrière du front, fortement annelées; chez les brebis, cornes aplaties, courtes ou absence de cornes.

« La toison du bélier s'arrête en arrière du front et couvre les membres antérieurs un peu au-dessus du jarret; chez la brebis, la laine manque entièrement au membres et sous le ventre.

« Taille moyenne; bélier, 0 m. 64; brebis, 0 m. 59.

« Conformation; corps régulier, dos droit, croupe étroite, gigot peu développé, membres remarquablement fins, queue longue.

« Aptitude laitière marquée; lait riche en matière sèche.

« Cette race ovine, composée d'animaux de petite taille relativement hauts sur jambes, est recouverte d'une toison incomplète et ouverte, formée d'une laine grossière et droite qui tombe en longues mèches pointues. La plupart des brebis sont entièrement noires, quelques-unes, cependant, sont blanches; leur poids vif ne dépasse pas 25 à 30 kilos, elles donnent à l'abatage de 12 à 15 kilos de viande ».

Pour compléter ces indications, nous donnons ci-dessous les résultats des pesées et mensurations faites sur deux brebis adultes, très bonnes laitières et un bélier de 3 ans, du troupeau pépinière de Castelluccio, dont il sera question plus loin. Comme terme de comparaison, nous reproduisons en regard des chiffres se rapportant à ces animaux, ceux indiqués par M. J. Fabre, pour un bélier du Larzac. (« Progrès agricole et viticole », numéro du 23 décembre 1906)

		Brebis		Bélier	Bélier	
		N° 93	N° 95	N° 3	de LABRAC	
1° <i>Caractéristiques :</i>						
Poids vil.....	kilos	34	29	42	68	
• de la toison.....	"	1,2	1,2			
2° <i>Développement corporel :</i>						
Hauteur de la ligne dorsale	au garrot.....	cm	58	54	60	68
	au dos.....	"	59	56	63	65
	au sacrum.....	"	63	59	64	68
Dimensions de la poitrine	Hauteur.....	cm	32	28	32	
	Largeur entre les 2 pointes de l'épaule.....	"	49	48	24	25
	Périmètre.....	"	85	76	91	98
	Tour biais.....	"	88	77	95	"
Dimensions de la croupe	Longueur aux hanches entre les 2 pointes de la hanche.....	cm	24	22	18	25
	Longueur du bassin.....	"	18	19	22	22
Dimensions générales	Longueur du tronc (de la pointe de l'épaule à la pointe de la fesse).....	cm	63	58	61	78

III. — CONDUITE DE L'ELEVAGE

Nous avons dit que ces ovidés sont extrêmement rustiques. C'est là, évidemment, le résultat du régime auquel ils furent et restent encore soumis, régime qui découle aussi de la nature granitique et pauvre de la majeure partie du territoire de la Corse.

En toutes saisons, sur tous les points de l'île, le troupeau ovin vit au dehors et ne reçoit d'autre nourriture que celle que peuvent lui procurer les maigres pâturages qu'il parcourt. Nulle part, il n'est constitué de réserves fourragères, en prévision des périodes de disette herbagère.

C'est seulement par les temps de neige que, pour prévenir une mortalité désastreuse, le berger corse se décide à donner à ses animaux un complément de nourriture fourni, à peu de frais, par l'émondage de quelques oléastres ou chênes verts.

En toute saison aussi, les troupeaux passent la nuit en plein air, enfermés dans des parcs formés de branchages d'arbres ou d'arbrisseaux du maquis, que l'on tend de plus en plus à remplacer par des grillages métalliques à larges mailles, plus coûteux à établir, mais plus faciles à déplacer.

Les animaux restent ainsi exposés nuit et jour à toutes les intempéries : vents, pluies ou neige, etc.

Pendant 8 mois de l'année, environ, du commencement d'octobre au 10 ou 15 juin, les troupeaux vivent dans la zone littorale,

où un climat africain permet à la végétation des pâturages, réveillée par les premières pluies d'automne, de se poursuivre sans interruption, jusqu'aux grandes sécheresses que la brebis corse supporte d'ailleurs aussi bien que sa congénère d'Algérie.

A ce moment, les troupeaux transhument, suivant la situation des centres d'hivernage; ils sont conduits sur les hauts plateaux du Niolo, de Bastélica, du Coscione, de Bavella, d'où ils redescendent à la plaine dans les premiers jours d'octobre. L'agilité du mouton corse est égale à sa rusticité et à sa sobriété forcée. La variété noire serait, au dire des bergers, la plus rustique.

On s'attache à faire agneler les brebis, en octobre, de manière à pouvoir les traire dès le 15 novembre, date d'ouverture des laiteries de Roquefort. La saison de lutte commence ainsi vers la fin mai; béliers et brebis, jusqu'alors séparés, vivent réunis et s'accouplent librement, ce à quoi il faudra remédier, pour permettre l'emploi de géniteurs d'élite, facteur essentiel d'amélioration de l'aptitude laitière.

L'exploitation de ces ovidés, y compris la garde et la traite, est presque toujours assurée directement par le propriétaire même du troupeau, que l'on désigne ici sous le nom de berger, bien que sa condition diffère essentiellement de celle d'un travailleur salarié; l'exploitation par métayage est très rare; on ne peut que le regretter.

Propriétaire des animaux qu'il exploite, le berger corse doit, pour en assurer l'entretien, louer à un ou plusieurs agriculteurs, des pâturages que la brièveté de son bail ne lui permet pas d'améliorer, c'est pourquoi il s'attache à les acquérir. L'accession de plus en plus fréquente de l'éleveur berger à la moyenne et même à la grande propriété rurale est un fait économique dont on ne peut que se réjouir, notamment parce que le passage, dans la même main, du troupeau ovin et des pâturages nécessaires pour son entretien, facilite la réalisation des améliorations qui s'imposent, tant au point de vue du régime alimentaire et hygiénique qu'à celui des aptitudes des animaux exploités.

IV. — L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Le cheptel ovin de la Corse est exploité essentiellement pour la production du lait, dont les utilisations principales sont la *vente directe* pour la consommation en nature, qui en est très

importante en raison de l'insuffisance du lait de vache et de chèvre pour le ravitaillement des centres urbains et la *transformation en fromages* qui se faisait autrefois exclusivement à la ferme ou à la bergerie et qui est devenue industrielle, depuis l'introduction de la fabrication des pâtes de Roquefort dans le département.

La fabrication du beurre avec la crème provenant de l'écumage partiel du lait de brebis ne présente qu'un faible intérêt économique.

Fabrication domestique. — Elle fournit deux sortes de produits : le fromage du pays, qui porte des dénominations spéciales rappelant son origine : fromage du Niolo, de Vénaco, du Coscione, etc. et un sous-produit, très apprécié, le *broccio*, obtenu par simple chauffage, à une température voisine de l'ébullition, d'un mélange de 2 à 3 parties de petit lait et d'une partie de lait entier, lait de chèvre de préférence.

Ces produits sont consommés sur place, à l'état frais ou sec, soit en nature, soit comme condiments ou adjuvants dans de nombreuses préparations culinaires ; on peut évaluer à 60.000 hectolitres environ la quantité totale de lait de brebis entrant dans leur fabrication ou consommée en nature. D'autre part, une quantité sensiblement égale à ce produit est actuellement absorbée par la fabrication du Roquefort, dont l'introduction en Corse remonte à une trentaine d'années à peine.

Fromageries industrielles. — C'est en 1893, en effet, qu'un industriel avisé, M. Louis Rigal, s'étant rendu compte de l'intérêt que présentait la Corse pour la production de pâtes fraîches de Roquefort dans le moment où cette fabrication chôme sur le continent, faute de matière première, vint ouvrir une fromagerie de Roquefort à Ile-Rousse.

Encouragé par l'excellente qualité des produits obtenus, il installa, l'année suivante, une seconde fromagerie à Lumio. La campagne 1895 fut mauvaise et laissa l'industriel à découvert de 50.000 francs.

Confiant dans l'avenir de la Corse, au point de vue de la production laitière, Louis Rigal ne se décourage pas. En 1901, on le

trouve à la tête de 6 laiteries réparties en Balagne, en Casinca et dans la plaine d'Aléria.

Cette même année, la société des Caves et Producteurs réunis et la maison Maria Grimal, de Roquefort, viennent, à leur tour, s'établir dans l'île et y créent 6 nouvelles laiteries, ce qui porte à 12 le nombre total de ces établissements.

En 1904, ce nombre s'élève à 16, dont 7 en Balagne (arrondissement de Calvi), 5 dans la région de Bastia et 2 dans chacun des arrondissements d'Ajaccio et de Corté.

En 1908, on en compte 22 ; dix ans plus tard, une enquête ouverte en exécution du décret du 1^{er} juillet 1908, relatif au contingentement des industries de transformation du lait, permet de recenser en Corse 118 laiteries industrielles. En janvier 1920, il en existait 158, dont la répartition par arrondissement était la suivante : Ajaccio 44 ; Bastia 31 ; Calvi 41 ; Corté 24 ; Sartène 18.

En même temps que s'accroissait ainsi le nombre des fromageries industrielles, s'établissait entre les fabricants une concurrence des plus vives qui détermina, ainsi qu'il fallait s'y attendre, une hausse rapide des prix d'achat du lait de brebis et un certain relâchement dans le contrôle de la pureté de ce produit, dont le cours s'éleva progressivement de 0 fr. 18 le litre, à l'origine, à 0 fr. 50 le litre (à la veille de la guerre), puis brusquement à 1 franc, 1 fr. 25 à 1 fr. 50 même (en 1920) pour redescendre à 1 fr. 20 à la fin de la campagne fromagère de 1921, qui s'était ouverte au cours de 1 fr. 25.

Les prix des pâturages n'ayant pas augmenté en corrélation de la hausse des cours du lait, le berger corse réalisa de gros profits, ce qui l'incita à augmenter considérablement l'effectif de son troupeau.

En 20 ans, le cheptel ovin insulaire s'est accru progressivement de 100.000 têtes, ainsi qu'en témoigne l'augmentation du tonnage des laines exportées sur le continent, augmentation qui se chiffre par 65.000 kilos pour la période décennale de 1900-1909 et par 101.900 en 1920 (le poids moyen d'une toison est de 1 kilo environ).

En ce qui concerne l'importance de la fabrication fromagère insulaire *avant* et *après* l'introduction de l'industrie du Roquefort,

les statistiques de la douane fournissent les intéressantes indications consignées au tableau ci-dessous :

	Importations moyennes annuelles	Exportations moyennes annuelles	Balance
Période décennale 1880-89 (Qm.)	2 987	411	— 2 476
» 1890-99 »	2 463	640	— 1 823
» 1900-09 »	2 654	6 900	+ 4 246
» 1910-19 »	1 141	13 085	+10 944
Année 1920 »	3 240	13 635	+10 395

En année favorable, comme en 1918-1919 et 1920-1921, le tonnage des exportations de Roquefort atteint de 17.000 à 18.000 quintaux, soit le 1/7 environ de la production totale, évaluée avant la guerre à 105.000 quintaux, pour l'ensemble des départements qui se livrent à cette fabrication. Au cours de 900 francs, qui correspond à un prix de vente du lait de Fr. 1.50 le litre, on voit que ces exportations font rentrer en Corse 12 millions de francs par an.

D'autre part, nous avons vu que l'alimentation en lait frais des populations de l'île et la fabrication ménagère du fromage et du broccio absorbent environ 60.000 hectolitres de lait de brebis valant de 8 à 9 millions de francs.

Compte tenu de la valeur de la laine produite, des bêtes réformées et des agneaux de lait livrés à la boucherie, le produit brut total que la Corse retire actuellement de son troupeau ne serait donc pas inférieur à 25 millions de francs par an.

Ces données suffisent pour montrer tout l'intérêt pratique et l'importance qui s'attachent au perfectionnement de la race ovine corse et de son élevage, en vue de lui faire rendre, économiquement, la plus grande somme de produits marchands.

V. — ESSAIS D'AMELIORATION DE LA RACE

Sélection empirique et croisements. — Les premiers essais de perfectionnement des aptitudes de la race ovine corse paraissent remonter au début du XIX^e siècle, sous l'administration du préfet Lantivy, qui prescrivit des importations de béliers barbaresques et mérinos et de boucs du Thibet, comme éléments améliorateurs des ovidés et caprins indigènes.

Une trentaine d'années plus tard, l'inspecteur adjoint d'agricul-

ture Poli, dans un rapport sur l'amélioration de la race ovine corse, présenté le 3 août 1854 à la Société d'agriculture d'Ajaccio (1), signalait l'insuccès de ces tentatives auquel il fallait, disait-il, s'attendre, étant donné les grandes exigences des races importées, sous le rapport de l'alimentation et des soins d'entretien et les médiocres ressources que leur offrent les systèmes de culture et d'élevage en usage dans le pays.

D'où il concluait judicieusement que, tant qu'une réforme complète n'aura pas été opérée à cet égard, que d'abondantes ressources fourragères ne seront pas créées et que des soins adéquats ne pourront pas être donnés aux métis issus de ces croisements, c'est exclusivement par la sélection que la race ovine indigène pourra être améliorée au point de vue de la production de la viande et de la laine.

Soit que la faculté laitière des ovidés corses fût alors peu développée, soit plutôt que les circonstances économiques fussent peu favorables à la production du lait, on se préoccupa exclusivement à cette époque, d'augmenter le poids vif de l'animal, le poids et la qualité de la toison.

« Dans tous les troupeaux, conseillait Poli, on s'attachera à choisir les individus qui se distinguent le plus par la taille et la qualité de la laine et à n'accoupler ensemble que ceux qui présentent ces particularités. En procédant ainsi sur leur progéniture et en laissant à l'amélioration dans la nourriture et à l'éducation bien soignée le soin de favoriser ces caractères, je ne doute pas que dans quelque temps nous n'atteignons le but que nous nous proposons.

« Mais je dois le dire avec autant de conviction que de regret, notre pays ne paraît pas appelé de sitôt à jouir de ces innovations.

« Elles seront le partage des générations futures. »

M. Carbuccia, président de la Société d'agriculture de Bastia, dans son rapport du 7 mai 1854 exprime la même opinion au sujet de la sélection :

« L'insuccès de divers essais d'introduction de races ovines étrangères, tentés sur divers points du département, prouve, dit-il, qu'il y aura avantage à améliorer la race indigène par elle-même.

(1) *Bulletin des Sociétés d'Agriculture de la Corse*, N° 1, Bastia 1855. — Il existait alors dans le département, une société d'agriculture, sciences et arts, par arroudissement. Ces associations avaient été créées en 1853 par le préfet Thuillier, en exécution des prescriptions du Ministre de l'Agriculture, M. de Casabianca, auquel on doit, d'autre part, la création du canal de Casinca ou du Golo (rive droite).

tant que les agriculteurs insulaires n'auront pas adopté des systèmes de culture propres à accroître d'une manière sensible leur production fourragère. »

Par contre, M. Carlotti, président de la Société d'agriculture de Corte, s'attache à démontrer que la race ovine corse ne peut être améliorée sans recourir au croisement et préconise l'introduction du bélier de Barbarie comme agent améliorateur.

Pour montrer l'état très misérable des populations ovines de la Corse à l'époque envisagée, nous donnons ci-dessous quelques extraits des rapports-programmes réunis dans le premier bulletin des sociétés d'agriculture de la Corse, paru en 1855 :

« Mal soignés, mal nourris, chétifs et misérables, écrit Poli, les moutons naissent, se développent et meurent sans jamais avoir connu une étable, sans qu'on ait cherché à en modifier les formes ou à en développer les qualités originelles ».

Cette race présente un état déplorable de dégénérescence, écrit M. Flach, président de la Société d'agriculture de Calvi.

« Taille très médiocre, maigreur extrême, peu de lait, fromage le plus souvent mal fait et sans goût, laine en petite quantité grossière et sans nerf », note M. Conti, président de la Société d'agriculture d'Ajaccio.

« On ne trouve nulle part sur le continent des bestiaux aussi chétifs que les nôtres. Les moutons du Puy-de-Dôme, qui sont les plus petits de tous, ont un poids moyen de 20 à 24 kilos et leur prix est de 12 francs, tandis que nos moutons ont à peine le poids de 10 à 12 kilos et ne se vendent guère que 6 à 7 francs ». (M. Carbuccia, président de la Société d'agriculture de Bastia).

Concours de conformation. — Afin de stimuler le zèle des éleveurs corses, le gouvernement impérial institua des primes pour récompenser ceux qui présentaient dans les concours les plus beaux individus de race ovine indigène et qui, par leurs soins, auraient amélioré leurs animaux, tiré le plus de laine, de viande, et une plus grande quantité d'engrais ».

Aux concours de Bastia (1854) et d'Ajaccio (1855) le 1^{er} prix est attribué à des moutons de race indigène, le 2^e prix à des béliers mérinos ou à leurs métis.

En 1855, le jury du concours de Bastia, qui eut à examiner 11 béliers et 5 lots de brebis mérinos, concurremment avec des moutons

indigènes, se prononça pour les mérinos, qui lui parurent, lit-on au palmarès, « mieux appropriés aux besoins actuels du pays ».

Parallèlement à la sélection, mais seulement au titre expérimental, l'inspecteur d'agriculture Poli préconisait le croisement de la brebis corse avec les meilleures races étrangères à condition que ces essais soient tentés par l'administration, afin qu'en cas de réussite, ils puissent servir d'exemple aux éleveurs du département.

Signalons, pour mémoire, la création d'importants troupeaux mérinos et dishley-mérinos sur les domaines nationaux de Casabianca et Chiavari, qui n'ont exercé aucune influence marquée sur l'amélioration de la race ovine indigène.

Concours spéciaux de race. — Depuis l'introduction de l'industrie des fromages de Roquefort dans le département, la sélection des ovidés corses s'est exercée spécialement, sinon exclusivement, dans le sens du perfectionnement de l'aptitude laitière.

En 1907, le Syndicat agricole de la Corse organise à Calacuccia, dans le Niolo, un concours spécial pour l'amélioration de la brebis corse, suivant un programme dont les dispositions essentielles sont les suivantes :

Les exposants étaient tenus de présenter la totalité des béliers exploités et seulement le 1/5 et le 1/10 de l'effectif de leur troupeau, en ce qui concerne respectivement les brebis et les antenaises.

Récompenses prévues : un prix d'honneur avec grande médaille de vermeil ; 20 prix en espèces et 6 médailles d'une valeur totale de 750 francs, montant de la subvention allouée par le ministre de l'agriculture. Le prix d'honneur, réservé aux exploitants de troupeaux de plus de 300 têtes était attribué en tenant compte des soins d'entretien du troupeau durant l'hiver, du souci qui préside à sa sélection, de l'époque de l'agnelage et des rapports de l'exploitant avec les propriétaires des pâturages parcourus et les industriels de Roquefort.

Une commission technique, composée du personnel de l'enseignement départemental de l'agriculture, du vétérinaire départemental et de l'inspecteur de l'agriculture de la région, avait pour mission de guider le jury dans ses opérations et préciser, dans un rapport spécial, les règles d'un élevage rationnel de la brebis laitière (méthodes de reproduction et régime, alimentation, abris, etc...).

Nous reproduisons ci-dessous quelques extraits de ce rapport, établi par MM. Garapon et Battanchon, au nom de cette commission, relatifs aux méthodes de reproduction.

« Les conditions très spéciales d'existence de la brebis corse réclamant des qualités particulières d'endurance, il n'y a pas intérêt — et l'expérience semble l'avoir démontré — à s'adresser, pour transformer la brebis indigène, au croisement ; il importe, au contraire, de conserver jalousement les qualités inhérentes à la race du pays : qualité supérieure du lait, rusticité, agilité, et de rechercher seulement, par une sélection bien entendue, à les porter au maximum.

« A cet égard, l'action de l'éleveur s'exerce surtout sur le choix des reproducteurs. Béliers et brebis doivent présenter des caractères laitiers bien marqués. Les bergers, tout en reconnaissant l'importance qu'il y a à ne consacrer à la reproduction que des animaux de choix, paraissent s'être attachés, par erreur, à rechercher la grossièreté ou plutôt, dans leurs esprit la rusticité, sans se douter que celle-ci pourrait parfaitement s'allier aux aptitudes laitières, moyennant, il est vrai, quelques précautions.

« C'est ainsi que les béliers présentés ont frappé la Commission par une conformation assez défectueuse : la tête manque de finesse ; ils sont en général, très fortement encornés — un éleveur conservait même pour la lutte un antenais muni de trois cornes — les rudiments de mamelles sont peu développés. Ce sont là autant de défauts.

« Dans le cas particulier qui nous occupe, où l'on recherche presque exclusivement la production du lait, le bélier doit, au contraire, présenter des caractères féminins. Son influence sur le produit étant considérable, plus même que celle de la mère, en raison de sa vigueur, généralement plus grande, il est indispensable d'apporter les plus grands soins à son choix. Il doit présenter, non seulement des signes reproducteurs certains, développement et régularité des testicules, mais encore une certaine finesse dans sa constitution : la tête doit être mince et allongée, le cornage aussi réduit que possible, la poitrine développée, les reins larges et droits, les hanches écartées et des rudiments de mamelles doivent exister à la base des testicules.

« Ces rudiments se sont rencontrés environ sur la moitié des

béliers qui nous ont été présentés, il serait désirable que la totalité des mâles en fussent pourvus.

« Les brebis, elles aussi, manquent de finesse, beaucoup ont le regard terne et présentent des cornes développées.

« La brebis laitière, au contraire, se reconnaît à ce qu'elle est fine, sa tête mince et allongée, est dépourvue de cornes, son œil vif, l'arrière-train est large, les jambes postérieures écartées, les mamelles dépourvues de laine, celle-ci étant un indice de grossièreté et pouvant être déglutée par l'agneau.

« Quant aux antenais, antenaises, agneaux et agnelles, ils doivent posséder les caractères indiqués plus haut pour les béliers et les brebis.

« Il importe d'éliminer sans hésiter tous les jeunes qui ne sembleraient pas devoir présenter, à l'état adulte, les caractères en question.

« Au même point de vue de la reproduction, d'autres règles sont à observer.

« Ainsi, la Commission a relevé dans la majorité des troupeaux qui lui ont été présentés une proportion trop forte de béliers par rapport aux brebis. Certains troupeaux possédaient un bélier pour quinze brebis. C'est beaucoup trop. La lutte en liberté étant la seule pratiquée, les brebis sont fatiguées par les béliers trop nombreux et les avortements sont fréquents ; on ne saurait trop, à cet égard, conseiller aux bergers de réduire le nombre de leurs béliers et de s'en tenir à celui, plus favorable pour la reproduction, de 1 bélier pour 30 à 40 brebis.

« Ce nombre pourrait même être plus élevé, si l'on n'avait affaire qu'à des béliers adultes, bien soignés, et par conséquent régulièrement vigoureux.

« Une autre erreur qui est commise par la plupart des éleveurs, consiste à se servir pour la reproduction de béliers trop jeunes et de brebis trop âgées. Plusieurs antenais ont été présentés comme béliers adultes et beaucoup de brebis avaient plus de 5 ans, quelquefois 6 et même 7 ans.

« C'est encore là une grave faute. Un mâle trop jeune ne peut engendrer que des sujets faibles, mal constitués, une brebis trop vieille et fatiguée par la parturition, épuisée par la lactation, ne produit que des jeunes chétifs et de mauvaise conformation. Il importe

donc de ne consacrer définitivement les mâles à la lutte que lorsqu'ils ont atteint 18 mois à 2 ans ; ils peuvent, par contre, être conservés jusqu'à plus de 5 ans ; les femelles, au contraire, peuvent être saillies jeunes, dès la fin de leur deuxième année et même dès le milieu, quand elles sont bien nourries et aussitôt qu'elles ont dépassé cinq ans, il faut les réformer.

« Dans ces conditions, les jeunes sont bien constitués et possèdent tous les caractères de leurs générateurs, qualités laitières rusticité, agilité ».

Des concours identiques furent tenus en 1908 à Bastelica (arrondissement d'Ajaccio) ; en 1909, à l'Île-Rousse (arrondissement de Calvi) et en 1910 à Vescovato (arrondissement de Bastia).

Après deux ans d'interruption, ils furent repris en 1913, puis interrompus à nouveau par la guerre.

Parmi les constatations intéressantes auxquelles donnèrent lieu ces exhibitions, nous noterons les suivantes :

Alors que, « dans le Niolo aux mœurs rustiques, aux pâturages pauvres, à la vie rude, la brebis corse était apparue avec ses seules qualités de défense contre une nature particulièrement difficile », à Bastelica, région de pâturages relativement riches et abondants, la population ovine accusa une supériorité manifeste sous le rapport de la conformation, de l'état général et de l'aptitude laitière.

Toutefois, le jury souligne dans son rapport que les éleveurs de la région ont beaucoup à apprendre au point de vue de la sélection de leurs animaux, généralement très grossiers, et dont certains se ressentent encore très nettement, par l'étroitesse de leur poitrine, le développement de leur garrot et la présence de pigmentation rousse irrégulièrement répandue à la surface du corps, des infusions anciennes et répétées de sang algérien dans la race corse.

En Balagne enfin, région à climat moins rude, à la température plus constante, aux pâturages relativement améliorés, mais secs, une brebis corse plus fine, plus grande, mieux sélectionnée pour la production laitière et généralement non transhumante, fut présentée au jury : brebis à tête fine, au ventre absolument dépourvu de laine, aux mamelles développées avec tétines supplémentaires, dont l'amélioration serait encore plus marquée si les bergers balains, mieux pénétrés de l'influence prépondérante exercée par les reproducteurs mâles sur l'amélioration du bétail, apportaient plus de soin dans le choix de leurs béliers.

Principes d'une sélection rationnelle. — On sait que si la sécrétion lactée est fonction de la race et de l'alimentation, elle est davantage encore sous la dépendance de l'*individualité*, dont l'influence se traduit, en ce qui concerne les rendements en lait et, dans une mesure moindre, la richesse de ce liquide en matière grasse, par des écarts d'autant plus considérables que la race est moins homogène, c'est-à-dire moins améliorée.

Tel est le cas de la race ovine corse, où les écarts de rendements relevés par nous entre les médiocres et les bonnes brebis d'un même troupeau, arrivent à dépasser 100 litres par tête, pour la durée d'une période de lactation.

Les bonnes laitières ne coûtent pas plus cher à entretenir que les mauvaises et sont d'une exploitation beaucoup plus avantageuse ; l'éleveur a donc un intérêt considérable à éliminer de son troupeau les brebis à faible rendement et à leur en substituer d'autres à forte production laitière, dont l'obtention est relativement aisée.

L'expérience démontre, en effet, qu'il est parfaitement possible de fixer, par l'*hérédité*, la faculté que possèdent certaines brebis de donner un lait abondant et riche, à condition qu'on les accouple avec un bélier à forte aptitude laitière, issu lui-même d'une mère possédant au plus haut degré cette faculté laitière.

Toute la question réside donc dans la recherche des meilleures brebis laitières. Comment les discerner des médiocres ou des mauvaises ?

Il n'y a qu'un moyen pratique : le *contrôle laitier*.

Nécessité du contrôle laitier. — Une bonne sélection, au point de vue laitier, ne peut être, en effet, obtenue en recourant à la méthode utilisée dans les précédents concours de brebis corses et qui consiste à apprécier les animaux d'après leur conformation et leurs caractères ou signes laitiers extérieurs.

Si, donc, nous accouplons un bélier bon raceur, issu d'une brebis bonne laitière avec des brebis communes, nous obtiendrons des produits (agneaux ou agnelles) possédant une faculté laitière très développée. Inversement, un mauvais bélier abaisserait à son propre niveau l'aptitude laitière des agneaux et agnelles issus de son croisement avec des brebis excellentes laitières.

Comme, dans la saison de lutte, chacun de ces reproducteurs peut féconder de 30 à 40 brebis, on voit quel rôle tout à fait pré-

pondérant dans le perfectionnement de l'aptitude laitière de la race ovine corse est dévolu aux béliers d'élite, dont la production méthodique a été organisée par l'Office agricole au centre expérimental de Castelluccio, en partant des meilleures brebis primées au concours ovin de 1922.

Livres généalogiques et Syndicats d'élevage. — Le contrôle laitier signale à l'attention de l'éleveur les meilleurs sujets, mâles et femelles, à réserver pour la reproduction.

Cette sélection faite, il s'agit de suivre ces reproducteurs dans leur descendance, c'est-à-dire déterminer l'aptitude laitière des agnelles procréées.

En effet, suivant leur puissance héréditaire individuelle, les uns donneront une descendance inégale, les autres, excellents reproducteurs, transmettront intégralement et régulièrement leur forte aptitude laitière à leurs descendants ; il importe que les premiers soient démasqués et éliminés avant d'avoir pu influencer défavorablement plusieurs générations d'agnelles, d'où la nécessité d'un contrôle effectué sur les premières agnelles procréées.

Quant aux reproducteurs doués d'une puissance héréditaire très prononcée et soutenue et, par conséquent, susceptibles de procréer une lignée d'individus à forte aptitude laitière, ils seront conservés pour la reproduction jusqu'au terme de leur carrière, pour leur permettre d'exercer le plus longtemps possible leur influence bienfaisante dans la famille et dans la race.

En raison de l'intérêt pratique considérable que présente la connaissance généalogique ou ascendance d'un reproducteur, mâle ou femelle, c'est-à-dire les qualités et les aptitudes de ses parents et de ses grands-parents, il est tenu des livres généalogiques où sont inscrits, au titre initial, les animaux de race pure présentant les aptitudes recherchées, et au titre de la descendance, les jeunes animaux issus des sujets inscrits à l'origine.

La tenue de ces livres, de même que le contrôle laitier et l'exploitation des béliers améliorés incombent aux syndicats d'élevage, dont l'Office agricole départemental s'attachera à favoriser la création (1).

(1) Le règlement intérieur du livre généalogique de la race ovine corse prévoit l'inscription, au titre initial de toute brebis de race dont le rendement moyen en lait dans les six premiers mois de lactation, sera d'au-moins 600 cc. par 24 heures.

Les Concours itinérants et le Contrôle laitier. — Les concours spéciaux de la race ovine corse ayant été rétablis par arrêté ministériel du 30 mars 1921 et dotés de subventions de l'Etat (3.000 francs) et du Département (2.000 francs), l'Office agricole départemental mit à la disposition des commissions d'organisation un crédit de 10.000 francs pour être décerné en prix ou servir à l'achat des brebis ayant fourni les plus forts rendements en lait.

Le programme de ce concours prévoyait, en effet, l'obligation, pour tous les éleveurs concurrents, de traire leurs brebis, pendant deux jours, matin et soir, en présence du Jury qui se transportait, à cet effet, à la bergerie même du concurrent, à moins qu'elle ne fût trop éloignée d'une route carrossable. Dans ce cas, l'exposant était tenu de conduire ses bêtes à l'heure des traites, sur un point voisin d'une voie accessible au Jury, conformément aux indications données par le Directeur des Services agricoles, secrétaire général du concours.

En instituant ce contrôle laitier simultanément dans les cinq principaux centres d'hivernage des troupeaux ovins sur le littoral, les organisateurs poursuivaient un double but : la détermination de l'aptitude laitière de la race ovine corse aux points de vue rendement et qualité et l'achat des meilleures brebis présentées, en vue de la création d'un troupeau pépinière pour la production de reproducteurs d'élite sur le domaine expérimental de Castelluccio.

Voyons comment ce programme a été rempli :

1° *Epreuves de contrôle laitier.* — Elles ont eu lieu du 4 au 18 janvier 1922 et ont porté sur 170 brebis, présentées par trente-trois bergers exploitant un effectif total d'environ 6.000 têtes. C'est là un résultat très satisfaisant pour un début, si l'on songe à la gêne qu'apportait, dans l'exploitation du troupeau, l'obligation faite aux concurrents de traire le lot d'animaux réservé pour ces épreuves pendant deux jours, matin et soir, à des heures tenant rarement compte de leurs convenances personnelles.

La production laitière individuelle fut relevée avec la plus grande précision par un jury nommé par le Ministre de l'Agriculture et comprenant, sous la présidence de l'Inspecteur Général de la région, le Directeur des Services vétérinaires, un Professeur d'agriculture et un Délégué de l'Office agricole départemental par arrondissement.

Dans chacun des centres de contrôle, ce jury était assisté de deux éleveurs désignés par le Président de l'Office agricole départemental, sur la proposition du Syndicat agricole local.

M. Albert Laurent, inspecteur général de l'agriculture de la région, participa aux épreuves de contrôle de la région de Bastia.

Les animaux présentés recevaient lors de la première traite, une marque provisoire portant un numéro d'ordre permettant de les identifier et une de leurs oreilles était percée à l'emporte-pièce d'un trou destiné à recevoir éventuellement un bouton métallique Deriaz, frappé au nom de l'Office agricole départemental et attestant que la bête avait fourni un rendement d'au moins un demi-litre de lait par 24 heures.

Ainsi, toute possibilité de tromperie tendant à présenter au Jury, lors des traites successives, des brebis n'ayant pas subi la traite précédente et ayant leur lait de 24 heures et plus, se trouvait évitée.

D'autre part, les rendements relevés le premier jour du contrôle ne furent pas tenus en compte pour éviter la surproduction factice pouvant résulter de la présentation, lors du premier contrôle du matin, de bêtes n'ayant pas été traitées la veille.

2° Rendements contrôlés. — Dans ces conditions, on peut admettre que les rendements afférents à la seconde journée de traite, et que résume le tableau ci-après, sont bien l'expression de la réalité.

	AJACCIO	BASTIA	CALVI	CORTI	SARTÈNE
	Ce	Ce	Ce	Ce	Ce
Rendement maximum individuel	1.190	970	1.280	1.010	470
Rendement moyen du meilleur lot	917	863	1.178	715	381
Rendement moyen pour l'ensemble des animaux présentés	624	563	615	580	283
Proportion des brebis ayant donné moins de 1,2 litre de lait par 24 heures ..	30 %	28 %	43 %	30,5 %	100 %
de 500 cc à 700 cc ..	31 %	48 %	26 %	51,5 %	0
de 701 cc à 1 litre ..	37 %	24 %	18 %	15 %	0
plus d'un litre ..	7 %	0 %	13 %	13 %	0

Si l'on devait émettre un jugement en se basant exclusivement sur les chiffres ci-dessus, on serait amené à conclure à une infériorité manifeste de l'aptitude laitière des ovidés de la région de Sartène, alors qu'en réalité, la médiocre production laitière enregistrée dans le Sartenais doit être plutôt attribuée, à notre avis, à la rigueur particulière des intempéries qui régnaient au moment où eurent lieu ces opérations de contrôle.

On pourra, d'ailleurs, se rendre compte, par l'extrait ci-après des notes journalières prises par l'un de nous au cours de ces épreuves du concours, combien les circonstances atmosphériques furent peu favorables à la sécrétion lactée.

« Les 4 et 5 janvier, début des opérations sur le littoral d'Ajaccio, bourrasque de vent, avec chute de grêle et de neige, gelées à glace dans la nuit.

« Le 6, la neige continue de tomber, et les 7 et 8 janvier, dans la région de Sartène où s'effectue le contrôle laitier, elle recouvre le sol d'une couche assez épaisse, rendant très précaire l'alimentation des troupeaux au pâturage.

« Pendant la durée des opérations dans la plaine orientale (Aléria les 10 et 11, Biguglia-Bastia les 13 et 14) le temps reste froid anormalement la nuit et le jour.

« En Balagne le contrôle laitier s'effectue les 16 et 17 janvier, dans des conditions atmosphériques à peu près semblables, par vent violent, température très froide la nuit. »

Si l'on élimine comme anormaux, les résultats du contrôle laitier des brebis sartenaises, on voit que sur 151 brebis contrôlées,

- 48, soit 32 % ont produit moins d'un demi-litre de lait ;
- 57, — 38 % ont donné de 500 cc. à 700 cc. ;
- 37, — 24 % ont fourni de 901 cc. à 1 litre ;
- et 9, — 6 % ont donné plus d'un litre de lait par 24 heures.

Pour l'ensemble, la production journalière de lait ressort à 90 litres 25, soit un rendement moyen individuel de 600 cc. par 24 heures, correspondant, d'après les observations faites sur le troupeau pépinière de Castelluccio, à une production de 100 à 105 litres environ de décembre à fin juillet.

Il est intéressant de comparer ce rendement à celui de la race

du Larzac, au sujet de laquelle M. Marre, dans son ouvrage sur le Roquefort, indique que les 8.251 brebis présentées au concours de La Cavalerie (Aveyron), donnèrent un rendement minimum de 78 litres et maximum de 109 litres par tête, suivant provenance.

D'autre part, le même auteur note que, de 1901 à 1904, la production laitière calculée d'après les feuilles de caves des sociétés de Roquefort se chiffrait par une moyenne de 70 à 82 litres pour l'ensemble des troupeaux considérés, avec des écarts de 52 à 67 litres pour les troupeaux du plateau supérieur et de 83 à 92 litres pour les troupeaux des vallées.

Il est tout à fait remarquable que la brebis corse, malgré son format beaucoup plus réduit et le régime peu favorable à une abondante sécrétion lactée auquel elle est soumise, arrive à fournir autant de lait que sa congénère de l'Aveyron, bien nourrie et bien soignée, et cela dans une année où les ressources alimentaires au pâturage ont été si médiocres que, dans son ensemble, le troupeau insulaire a donné une production laitière inférieure de près de moitié à celle d'une année normale.

Valeur industrielle des laits de brebis corses. — Le contrôle laitier quantitatif a été complété par une série d'analyses qualitatives effectuées par l'un de nous au Laboratoire Central des Fraudes du Ministère de l'Agriculture, en collaboration avec M. Vitoux, chimiste principal.

Tous les échantillons analysés proviennent de traites contrôlées et présentent par suite, toute garantie d'authenticité et de pureté.

Chacun de ces échantillons est un mélange de laits représentant le produit de la traite d'un lot de brebis variant de 2 à 21 têtes et dont le rendement individuel moyen en lait par 24 heures a oscillé entre 210 cc. et 927 cc.

Ces analyses sont comparables, le léger écart dans la teneur en caséine et en matière grasse pouvant tenir à l'époque des prélèvements faits par M. Comte et au nombre d'animaux, peut-être faible, sur lesquels ils ont porté.

Pour nous faire une idée du rang occupé par la brebis corse parmi ses congénères pour la richesse de son lait, nous avons comparé la moyenne générale de ces analyses à celles effectuées sur du lait des brebis du Larzac et de Bergame.

	CORSE	LARZAC			BERGAMBÉ
	Moyens	ROQUEFRET	LA CAVALERIE	LARZAC	Moyens
		Moyens	Moyens	Moyens pour Mars	
	1	2	3	4	5
Extrait sec	200 1	183 7	180 9	200 75	189 1
Matière grasse	79 7	70 5	70 3	80 17	70 8
Lactose	50 3	52 5	55 2	47 16	51 2
Caséine	56 3	51 1	51 2	63 52	49 2
Cendres	9 4	10 1	9 6	9 7	8 3
Extrait dégraissé	120 4	113 2	110 6	120 58	118 3

Les colonnes 2 et 3 indiquent des compositions moyennes, d'après Marre. La colonne 4 indique la composition moyenne du lait de brebis du Larzac pour le mois de mars, qui correspond, en Corse, comme époque de lactation, au mois de janvier où les prélèvements ont été effectués.

La composition indiquée colonne 5 est extraite de la revue *Le Lait*, 1921, page 196.

En examinant les chiffres de ce tableau, nous constatons que la brebis corse occupe un des tout premiers rangs pour la richesse de son lait, résultat particulièrement intéressant pour l'industrie fromagère.

En résumé, on voit que, dans l'état actuel de son élevage, sans soins, sans aucune sélection, la brebis corse s'avère comme une excellente laitière au double point de vue de la quantité et de la qualité du lait fourni.

Mais l'ensemble du troupeau n'est pas homogène. A côté de très bonnes brebis, on en exploite un très grand nombre de médiocres, d'où l'intérêt considérable qui s'attache à une sélection rigoureuse des reproducteurs, suivant les indications précédemment données.

Le troupeau pépinière de Castelluccio. — Le concours laitier de 1922 permit la constitution sur le domaine expérimental de Castelluccio d'un troupeau pépinière des meilleures brebis primées. Il comprenait à cette époque 34 têtes dont 2 béliers, un antenais et 31 brebis. Parmi celles-ci : 15 provenaient du centre d'élevage d'Ajaccio, 6 du centre de Biguglia et 8 du centre de Régino, enfin 2 brebis appartenaient au troupeau exploité sur le domaine de Castelluccio.

Trois autres concours laitiers eurent lieu en 1923, 1924 et 1925 sur divers points de l'île. Ils permirent d'augmenter de plusieurs unités intéressantes le troupeau pépinière et de remplacer les brebis mortes ou réformées. En 1925, l'effectif était passé à 56 têtes, et le contrôle du troupeau se poursuit chaque année.

La durée normale du contrôle est d'environ 6 mois, de mi-décembre à mi-juin, date où le troupeau transhume.

En 1925, sur 55 brebis, 40 ont dépassé 100 litres, soit 72 % et 13 ont dépassé 75 litres. Le rendement moyen de 500 centimètres cubes par jour correspondant à une production totale annuelle de 115 litres environ peut être considéré comme satisfaisant. Ce rendement est d'ailleurs le minimum qui ait été fixé pour qu'une brebis puisse être primée dans un concours.

Au concours d'Aléria en 1925, 13 animaux sur 18 ont donné plus d'un litre par jour.

VI. — CONCLUSIONS

Nous pensons avoir suffisamment démontré l'immense intérêt qu'il y a, pour la Corse, à augmenter le rendement laitier de ses brebis et la possibilité d'obtenir cette amélioration par la seule sélection de la race ovine indigène, suivant le programme dont nous avons exposé les grandes lignes.

Cette œuvre, longue et délicate, et dont la constitution du troupeau pépinière est la préface, doit être poursuivie avec persévérance.

Par la mise en œuvre des divers moyens envisagés par l'Office Agricole : concours ovins, syndicats d'élevage, contrôle laitier, production de béliers améliorateurs au troupeau pépinière, tenue de livres généalogiques, on arrivera, au bout d'un certain nombre d'années, à créer une sorte pure, stable, ayant conservé son caractère rustique, mais à rendement moyen élevé et héréditaire.

Si l'on s'attache à améliorer, en même temps, les conditions actuelles du troupeau par la création de réserves fourragères, d'abris, etc. — et la chose sera d'autant plus facile que le berger deviendra propriétaire des pâturages servant à l'entretien de son troupeau, ou bien pourra bénéficier de baux à long terme — il sera possible d'améliorer la race au point de vue précocité et aptitude à la production de la viande.

toujours reproduit à la Bergerie Nationale par consanguinité et chez M. Thirouin par des apports de béliers de la Bergerie Nationale.

Le Mérinos Rambouillet tend à disparaître de l'Élevage français pour être remplacé par des moutons plus précoces et plus à viande; c'est peut-être un tort au moment où nous avons besoin de laine, et que les importations de ce produit coûtent si cher.

Mais c'est un fait devant lequel il faut s'incliner.

Néanmoins le Mérinos Rambouillet conserve toute sa valeur pour nos colonies et les pays étrangers se livrant à la production intensive de la laine.

Il n'y a donc pas lieu de supprimer le Mérinos de Rambouillet; qu'il provienne de la Bergerie Nationale ou de l'Élevage de M. Thirouin il donne en tout et partout complète satisfaction comme producteur de laine fine.

En ce qui concerne les suppressions projetées à différentes époques de la Bergerie Nationale, je citerai l'opinion donnée en 1890 par Bernardin, ancien directeur :

« Le supprimer (le troupeau) serait enlever à la France agricole
« un de ses plus beaux fleurons, et le déplacer serait lui faire perdre
« le prestige du nom sous lequel il est universellement connu. »
